

SIXIÈME RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA RADIO
AMATEUR CANADIENNE

DATE: Le mercredi 17 avril 1996
HEURE: De 9 h à 15 h
Administration centrale d'Industrie Canada
Pièce 1585D
LIEU: 300, rue Slater
Ottawa, (Ont.)
K1A 0C8

PRÉSIDENT : Farrell Hopwood

PARTICIPANTS:

INDUSTRIE CANADA: ARC :

Mike Connolly

Denis Colbert

Darius Breau

Tom Jones

Dennis Livesey

Ken Pulfer

Doug Leach

David George

Doug Frame

Jim Dean

Bill Gillis

Pierre Roger

1) Examen et approbation de l'ordre du jour - adopté

2) Sur une proposition de Jim Dean, appuyée par Darius Breau, le compte rendu de la réunion est adopté tel quel.

3) Le point sur les initiatives en matière de délégation des activités des radioamateurs

a) Rapport d'étape sur les initiatives

Jim Dean donne un aperçu du travail que Doug Leach a réalisé en vue de produire l'étude des radioamateurs sur l'examen et sur les modalités de délivrance des certificats. Il expose les grandes lignes des observations de son étude et des recommandations présentées. Puis, il donne un aperçu du travail effectué dans

l'élaboration du document de travail du projet pilote, et résume les observations. Un aperçu des concepts de fonctionnement proposés et des recommandations de l'étude est présenté. On fait aussi un compte rendu sur le projet de page d'accueil des ARAS/SARA (Amateur Radio Administrative Services/Services Administratifs Radio Amateurs), exposant les grandes lignes de la démarche suivie et de la recommandation quant au maintien de la base de données pour l'exercice financier à venir. De plus, la documentation est actuellement en format HTML mais sera convertie au format PDF. Il est aussi question du concept de licence unique. On mentionne qu'en vertu de la législation relative au budget fédéral, la Loi sur la radiocommunication fera l'objet d'une modification devant permettre la délivrance d'une autorisation de bande de fréquences. Ce genre d'autorisation ministérielle peut s'appliquer à des situations analogues à celle des bandes réservées aux radioamateurs, de façon qu'une organisation puisse recevoir une telle autorisation relativement à une portion du spectre des radiofréquences. Jim Dean présente ensuite un compte rendu sur l'élaboration de la constitution des ARAS/SARA. La dernière ébauche est terminée et la nomination des directeurs est en cours. La société sans but lucratif est maintenant prête à être constituée en personne morale.

b) Rapport sur l'étude et le projet pilote concernant les radioamateurs

Doug Frame fait un exposé sur les deux options qui sont proposées dans le document de discussion du projet pilote, au sujet du mode de fonctionnement des ARAS/SARA. Il définit les étapes-clés qu'il faudra franchir avant que les ARAS/SARA commencent à fonctionner à plein, le 1er juin 1997. Il ajoute que la période de transition ira du 1er juin 1996 au 1er juin 1997 et précise la somme de travail qu'il faudra abattre avant que les services commencent à fonctionner à plein. Présentation d'une estimation des dépenses des ARAS/SARA pour les 3 premières années de fonctionnement. On signale que ces chiffres ne constituent qu'un ordre de grandeur, car il faut souvent travailler à partir d'hypothèses puisqu'il est impossible de faire des projections plus exactes faute de données transitoires suffisantes. On établit les coûts liés aux deux différentes options, l'option 1 consistant à faire fonctionner deux bureaux, un à Ottawa et l'autre à Montréal, et l'option 2 consistant à n'avoir qu'un bureau. Il donne les grandes lignes des recettes estimatives des ARAS/SARA pour les 3 premières années de fonctionnement, et signale que certaines sources de revenus pourraient avoir certaines implications du point de vue des politiques et qu'il faudrait déterminer si Industrie Canada autorise les ARAS/SARA à mettre en marché certains services qui étaient peut-être offerts gratuitement par le passé. On signale aussi que l'estimation des dépenses ne tient pas compte des coûts liés à la mise au point et à la mise en service du progiciel intégré qui a été identifié récemment comme étant nécessaire au service. Ken Pulfer fait une présentation sur les coûts que l'ARC estime devoir assumer au nom de tous les radioamateurs, les quels sont distincts des coûts liés aux services aux membres de l'ARC. On signale qu'il faut examiner cette question afin de déterminer si l'ARC, dans son rôle de défense, est perçue ou non comme agissant au nom de tous les radioamateurs. L'ARC croit quant à elle que sa participation au CCRAC suppose une acceptation par Industrie Canada du fait que l'ARC y représente de son mieux le point de vue de la communauté des

radioamateurs. Industrie Canada estime qu'il y aura toujours des gens de l'extérieur de l'ARC qui feront part de leur point de vue et adresseront des requêtes au gouvernement, et qu'il faut tenir compte de ces gens. On convient que le groupe de travail sur la délégation (GTD) devrait préciser quel est le poste du budget des ARAS/SARA qui justifie le financement de l'ARC. Les dépenses qui seraient considérées justifiées devraient être évaluées par Industrie Canada et publiées.

c) Plans futurs

Il est question de la mise en oeuvre des ARAS/SARA, et Jim Dean fait une présentation à ce sujet. On estime qu'il faut mettre sur pied une équipe qui s'occupera à temps plein de la mise en oeuvre, et que le GTD agira comme comité directeur. L'ARC devrait incorporer les ARAS/SARA, et tout le travail de démarrage et de mise en oeuvre serait fait par l'équipe de mise en oeuvre. Industrie Canada financerait le projet de mise au point de logiciels et en assurerait la gestion. De même, il faudrait qu'un contrat ou une entente, ou les deux, soient conclus entre IC et les ARAS/SARA relativement à l'étape de transition et à la mise en oeuvre complète. Jim Dean fait ensuite un exposé sur les étapes et les dates cibles proposées pour la mise en oeuvre. Après étude de trois options, celle qui a été retenue prévoit une mise en oeuvre complète pour le 1er juillet 1997. Il est question de certaines préoccupations telles que le coût de mise au point du logiciel et les possibilités de poursuites civiles contre les ARAS/SARA. Jim signale ensuite qu'il reste à régler plusieurs autres questions. Il faut approuver le fonds de démarrage, définir les besoins des utilisateurs de la base de données et mettre au point le logiciel de la base de données. Certaines activités du GTD devraient aussi se poursuivre jusqu'à l'année prochaine, notamment un contrat d'entretien de la page d'accueil des ARAS/SARA, la révision du plan d'affaires, la participation au comité directeur ainsi que la participation aux ententes entre les ARAS/SARA et Industrie Canada. On mentionne que pour le conseil de l'ARC, il y a actuellement trois grands dossiers sur lesquels il convient d'apporter des éclaircissements, à savoir l'engagement d'Industrie Canada quant au financement, la mise en oeuvre du financement, et la mise en oeuvre du calendrier de délégation. Le président remercie Jim Dean ainsi que les autres membres de l'ARC et d'Industrie Canada pour les efforts considérables que les intéressés ont consacrés aux initiatives de délégation au cours de l'année écoulée.

4)

a) ACEM-2 - mise à jour

Il n'y a rien à signaler à ce sujet. On convient que ce point devrait être supprimé de la liste des dossiers actifs.

b) Mise à jour au sujet du permis international pour radioamateurs et du CEPT

L'ARC a préparé le format en vue de la délivrance du permis international pour radioamateurs. À l'heure actuelle, les coûts liés à la délivrance de ces permis ne sont

pas connus avec certitude. Par ailleurs, Industrie Canada a officiellement présenté la demande de l'Administration canadienne relative à une participation au CEPT, et attend l'approbation finale. On discute de la pertinence d'officialiser un protocole d'entente entre Industrie Canada et l'ARC quant à la délivrance de ces documents.

c) Arrangement de partage de la bande 220-222 MHz avec la FCC

La Federal Communications Commission des États-Unis a publié un troisième avis de projet de réglementation (Notice of Proposed Rule Making) au sujet de l'utilisation de la bande 220-222 MHz. L'accord provisoire de partage, proposé auparavant au sujet des services destinés aux radioamateurs, reste inchangé et satisfait à la demande du Canada de pouvoir utiliser un bloc contigu de 100 kHz dans les secteurs frontaliers.

d) Politique d'assignation des indicatifs d'appel

En ce qui a trait au groupe de travail sur les indicatifs d'appel, il convient d'apporter des précisions sur la question du VE9CB. Bill Gillis a discuté avec notre bureau de la région de l'Atlantique, et celui-ci lui a fait savoir qu'Industrie Canada a décidé de ne pas réassigner l'indicatif VE9CB. Le bureau de direction de l'ARC d'approuver la participation de l'ARC à ce groupe de travail.

e) Brouillage préjudiciable

Cette question étant considérée comme réglée, elle est retirée de la liste des dossiers actifs.

f) Divulgence de renseignements concernant les certificats

À la suite des discussions tenues à la dernière réunion du CCRAC, on convient qu'Industrie Canada devrait chercher une façon de mettre à la disposition du public les renseignements concernant les certificats de radioamateurs. Maintenant que la base de données sur les indicatifs d'appel des radioamateurs est disponible sur Internet grâce à la page d'accueil des ARAS/SARA, on convient que les renseignements concernant les certificats devraient être ajoutés à cette base de données. Cet ajout se fera à l'occasion d'un enrichissement de la page d'accueil, pendant l'exercice financier en cours. Avant que ces renseignements soient disponibles, Industrie Canada exigera qu'on procède à un couplage des données afin d'établir un lien entre les renseignements sur les indicatifs d'appel et ceux des certificats.

g) Projet de code d'éthique

L'ARC a produit une ébauche de code d'éthique des radioamateurs, qui sera présentée pour approbation à la réunion du conseil de l'ARC. Hoppy demande qu'Industrie Canada étudie le document et fasse part de ses observations à l'ARC, le cas échéant.

h) Participation des amateurs aux enquêtes sur le brouillage

Dans le cadre d'une initiative concernant le brouillage grand public, le bureau du Québec d'Industrie Canada a produit à l'intention du grand public un vidéo sur les enquêtes et les solutions relatives au brouillage. Cette initiative suppose aussi la production d'un disque CD ROM et de publications connexes, auxquels on met actuellement la dernière main. L'ARC a reçu un exemplaire du vidéo pour information. On signale que ces renseignements seront mis à la disposition des radioamateurs.

5)

a) Nouvelles questions

Politique d'assignation des indicatifs d'appel On a achevé l'élaboration du mandat de ce groupe de travail, et on prévoit que le travail commencera dès que le conseil de l'ARC aura donné son approbation quant à la participation de l'ARC.

b) Discussion sur les systèmes de positionnement global en mode différentiel (DGPS) de 430-450 MHz et les profileurs de vent faire dans l'avenir.

On signale que la région des Prairies et des Territoires du Nord-ouest (PTN-O) d'Industrie Canada a produit un document d'instruction qui expose les fréquences pouvant être affectées aux exploitaitons DGPS dans la bande de fréquences 430-450 MHz. L'ARC craint que l'attribution de ces fréquences ait été faite à l'échelle nationale et qu'on les ait affectées à des systèmes de radiolocalisation sans avoir consulté les organisations locales de radioamateurs. Industrie Canada explique que le document en question est destiné exclusivement à la région des PTN-O, étant donné que c'est dans cette région que sont exploités la majorité des systèmes DGPS de ce type. La coordination des fréquences avec les organisations de radioamateurs a déjà été faite dans toute la région, et ce processus de coordination a permis d'identifier les fréquences indiquées. Le document précise aussi clairement que l'utilisation de ces fréquences est limitée à la région des PTN-O. Même si les radioamateurs ont un statut d'utilisateur secondaire dans cette bande, le Ministère a tout de même l'habitude de consulter les organismes locaux de radioamateurs avant d'attribuer des fréquences au DGPS. Sur un autre point, on mentionne qu'aux États-Unis, le National Weather Service installe actuellement des radars profileurs de vent qui fonctionneront dans la bande de 449 MHz. On craint que ces stations brouillent les émissions des radioamateurs. Au Canada, le Service de l'environnement atmosphérique a planifié, il y a quelques années, d'installer des radars profileurs de vent qui devaient fonctionner dans cette bande de fréquences. Toutefois, à la connaissance d'Industrie Canada, ce projet n'a jamais été mis à exécution, et il ne semble pas que l'installation d'appareils de ce type doive se

c) Protocole d'entente sur les télécommunications d'urgence

On discute d'une proposition que le bureau de district d'Industrie Canada à Edmonton a faite à Amateur Radio Emergency Services of Alberta. Cette proposition portait sur une entente de collaboration destinée à assurer des communications d'urgence au cas où le plan de soutien de l'Alberta en cas de tremblement de terre en Colombie-Britannique - devrait être en branle. Au Canada, ce sont les autorités municipales qui s'occupent de la plupart des interventions d'urgence et, quand la situation est grave, la province vient prêter main-forte. Le gouvernement fédéral intervient uniquement en cas d'urgence nationale ou internationale, ou lorsque la province fait une demande d'assistance. Par conséquent, les arrangements avec les provinces doivent être conclus entre l'organisme d'urgence pour radioamateurs et l'autorité provinciale. L'ARC fait savoir que s'il faut conclure un protocole d'entente entre Industrie Canada et les organisations de radioamateurs, il devrait être conclu d'abord à l'échelle nationale entre l'ARC et Industrie Canada, avant que des ententes auxiliaires soient conclues entre les bureaux de district et les organisations provinciales de radioamateurs. Il existe un protocole d'entente similaire entre l'ARC et la Croix-Rouge, et l'ARC suggère qu'on s'en serve comme exemple en vue de la rédaction d'un protocole d'entente entre l'ARC et Industrie Canada. On convient de désigner une personne-ressource à Industrie Canada et de poursuivre cette initiative.

6) Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion du CCRAC aura lieu le 13 septembre 1996.